



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 42052

## Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la prise en charge des malades atteints de la maladie d'Alzheimer. Les partenaires de ce secteur qui oeuvrent pour apporter une réponse aux malades et aux aidants s'accordent tous pour reconnaître le rôle bénéfique des accueils de jour. Ils retardent la progression de la maladie et le passage en institutions. La participation actuelle de l'assurance maladie par jour et par place (23 euros) est insuffisante. Aujourd'hui, 75 % des malades vivent encore à domicile. Dans les années à venir, les spécialistes prévoient 110 000 nouveaux cas par an. En conséquence, devant cette situation, il lui demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour que la prise en charge par la sécurité sociale soit revalorisée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Louis Idiart](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42052

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 2004, page 4638